CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LA LIVE TV

©2025 Canal+ Luxembourg S. à r.l. - Tous droits réservés. TÉLÉSAT® est une marque utilisée sous licence par Canal+ Luxembourg S. à r.l. Siège social : Rue Albert Borschette 4, L-1246 Luxembourg | R.C.S. Luxembourg B 87.905 - Autorisation d'établissement 10001269/3

TÉLÉSAT

version 25.01

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LA LIVE TV

1

Chapitre 1 - Champ d'application

1.1 Les présentes Conditions Particulières s'appliquent à la relation juridique (ci-après le « Contrat TÉLÉSAT Live TV ») entre Canal+ Luxembourg S. à r.l., agissant sous le nom de TÉLÉSAT (ci-après « TÉLÉSAT»), d'une part, et le Client qui utilise TÉLÉSAT Live TV, d'autre part.

1.2 Sauf disposition contraire dans les présentes Conditions Particulières, le « Chapitre 1 Dispositions générales » des Conditions Générales de vente et de livraison pour consommateurs de TÉLÉSAT (ci-après, les « Conditions Générales ») s'applique au Contrat TÉLÉSAT Live TV et les mots commençant par une lettre majuscule ont la même signification que dans lesdites Conditions Générales.

Chapitre 2 - Définitions

Les définitions suivantes sont en vigueur dans les présentes Conditions Particulières :

2.1 Application : L'App TÉLÉSAT Live TV et le site web TÉLÉSAT Live TV, où le service TÉLÉSAT Live TV est proposé.

2.2 Appareil : un appareil qui permet de visionner TÉLÉSAT Live TV (téléviseur, ordinateur, iPad, iPhone, smartphone Android ou autre tablette).

2.3 TÉLÉSAT Live TV : le service fourni par TÉLÉSAT en vertu du Contrat TÉLÉSAT Live TV, qui consiste en la diffusion de programmes télévisés live par le biais d'une connexion Internet, que le Client reçoit via l'Application sur un Appareil.

2.4 Contrat TÉLÉSAT Live TV : le contrat tel que conclu entre TÉLÉSAT et le Client concernant un Abonnement à TÉLÉSAT Live TV.

Chapitre 3 - Utilisation de la Live TV

3.1 Le contenu de TÉLÉSAT Live TV n'est pas identique à celui de l'Abonnement en vertu du Contrat. Certaines parties du contenu sont accessibles uniquement par une connexion Wi-Fi et fixe, et non par une connexion Internet mobile telle que de type réseau 3G et 4G. Le Client sait et marque son accord sur le fait que l'utilisation d'une connexion Internet mobile peut entraîner des frais supplémentaires pour lui (paquet/roaming).

3.2 Le contenu de TÉLÉSAT Live TV peut inclure des éléments à caractère érotique et/ou offensant. Le Client doit, s'il le désire, veiller lui-même à protéger ce contenu, par exemple au moyen d'un code PIN de sécurité.

3.3 Il est interdit de transformer de quelque manière que ce soit (y compris dans la sphère privée), d'exploiter, de transmettre ou de partager avec des tiers ou d'exposer dans des évènements publics, des reproductions et/ou signaux de programmes télévisés reçus par TÉLÉSAT Live TV.

Chapitre 4 - Aspects techniques

4.1 Le nombre d'Appareils autorisés sur lesquels TÉLÉSAT Live TV peut être visionné et le nombre de « streams » que l'on peut exploiter simultanément pour l'utilisation de TÉLÉSAT Live TV sont limités à un certain seuil. Ces limites diffèrent d'un fournisseur de radiodiffusion et de contenu à un autre.

4.2 La qualité de TÉLÉSAT Live TV dépend aussi de la qualité de la connexion Internet du Client et des Appareils qu'il utilise. Par conséquent, TÉLÉSAT ne peut garantir la réception de TÉLÉSAT Live TV sans dérangements et décline toute responsabilité en la matière. Le Client doit lui-même disposer d'une connexion Internet avec une bande passante suffisante.

4.3 Pour pouvoir utiliser TÉLÉSAT Live TV, le Client doit télécharger l'Application sur son Appareil et activer celle-ci dans l'environnement « Espace Abonnés TÉLÉSAT». L'Application n'est pas compatible avec tous les types d'Appareils et de systèmes d'exploitation. Les Appareils et systèmes d'exploitation compatibles avec l'Application figurent sur le Site Web.

4.4 Le Client veille à la réalisation correcte et opportune des mises à jour de l'Application et des Appareils.

Chapitre 5 - Durée et résiliation

5.1 Le Contrat TÉLÉSAT Live TV ne peut être conclu qu'en complément au Contrat. Le Contrat TÉLÉSAT Live TV entre en vigueur pour une période minimale d'un (1) mois, puis est prolongé à durée indéterminée. Par la conclusion d'un Contrat TÉLÉSAT Live TV, le Contrat est prolongé de six (6) mois. Le Contrat TÉLÉSAT Live TV peut être résilié à tout moment (après la période minimale) dans l'environnement en ligne « Espace Abonnés TÉLÉSAT ». Cette résiliation prend effet immédiatement.

5.2 Le contenu de TÉLÉSAT Live TV varie, tels que les films disponibles à la demande ; les changements dans TÉLÉSAT Live TV ne donnent aucun droit de

résiliation au Client.

Chapitre 6 - Paiement

6.1 Les frais pour l'utilisation de TÉLÉSAT Live TV sont précisés dans la Tableau des prix et frais, tel que repris dans les Conditions Générales, et sont portés en compte au Client au préalable.

6.2 Tous les paiements se font exclusivement par domiciliation européenne depuis le compte bancaire indiqué par le Client, pour laquelle le Client donne procuration à TÉLÉSAT . Le Client doit régler les frais d'abonnement et d'utilisation à partir du moment où TÉLÉSAT Live TV est activée par TÉLÉSAT.

6.3 En cas d'arriéré de paiement et tant que celui-ci perdure, il n'est pas possible de commander ou d'acquérir une option supplémentaire (un « upgrade ») de TÉLÉSAT Live TV.

Chapitre 7 - Utilisation de données

7.1 Le Client consent au traitement de données par TÉLÉSAT concernant l'utilisation de TÉLÉSAT Live TV, y compris les chaînes et programmes regardés, le moment de début et de fin du visionnage du contenu, la durée moyenne du visionnage, et les informations concernant le contenu acheté. Ces données sont utilisées pour l'analyse du comportement de visionnage (de façon anonyme), pour l'amélioration de TÉLÉSAT Live TV (de façon anonyme), pour la facturation et la création d'offres et de recommandations personnalisées pour le Client, accompagnées ou non de chèque-cadeaux ou bons de valeur.

7.2 Lors de l'exploitation des données visées à l'article 7.1, TÉLÉSAT s'en tiendra strictement aux dispositions des Conditions Générales, à la politique de vie privée de TÉLÉSAT et à la législation luxembourgeoise applicable en matière de vie privée.

Chapitre 8 - Responsabilité

8.1 TÉLÉSAT ne peut être tenue responsable de dommages, directs ou indirects, causés par des virus ou autres logiciels malveillants. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects engendrés par des erreurs de conception ou de programmation est également expressément exclue.

Applicable à tous les Contrats TÉLÉSAT Live TV conclus à partir du 14 juillet 2015.